

L'ESSONNE N'A PAS BESOIN D'UN CENTRE D'ENFOUISSEMENT DES DECHETS A SAINT-ESCOBILLE

Motion approuvée à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
de SEMARDEL du 18 juin 2009

Depuis plus de 25 ans, SEMARDEL est au service des collectivités et apporte une réponse vertueuse au traitement des déchets. La valorisation est sans cesse recherchée avec une volonté constante de maîtriser les coûts et de réduire la fiscalité pour les habitants des collectivités desservies.

Ainsi, 112 communes sur les 196 que compte le département de l'Essonne bénéficient des outils de traitement et de valorisation de SEMARDEL.

Cette réalité confère à la SEMARDEL une expertise reconnue.

Avec Saint-Escobille, se joue tout simplement la poursuite de la maîtrise, de la domination des grands groupes sur les moyens de traitement des déchets dans la région parisienne.

Parce qu'ils fondent le développement de leurs activités sur les résultats financiers, ces opérateurs ne peuvent pas être moteurs de la réduction à la source des déchets.

S'ils réussissaient, ce serait un pas de plus vers la hausse de la fiscalité locale que génèrent ces opérateurs au détriment des collectivités.

A l'inverse, SEMARDEL utilise ses capacités de traitement pour développer les outils de valorisation indispensables pour une gestion vertueuse des déchets.

Si l'Essonne a besoin de pérenniser ses capacités d'enfouissement ce n'est pas au bénéfice de l'initiative privée de SITA qu'elles doivent être consenties, mais plutôt au renforcement de l'initiative publique, pour lui permettre de rendre plus efficace et efficiente l'amortissement des installations existantes et le développement de nouvelles techniques innovantes.

Dans le cas contraire, les 112 communes du SIREDOM pourraient n'avoir, dans l'avenir, comme seule issue que de dépendre des seuls intérêts privés de SITA pour leur besoin d'enfouissement avec toutes les conséquences économiques, industrielles, sociales et écologiques (transport, etc...) qui en découleraient.

L'Essonne dispose des moyens pour satisfaire aux besoins des communes, des syndicats, des entreprises dans ce domaine.

L'Essonne n'a pas besoin de CSDU sur Saint-Escobille.